



SECTION **CFDT** INTERCO DE LA REGION NORMANDIE

COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 18 MARS 2026

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Gisèle BAKI

Membres CFDT présent(e)s : Stéphane Mazurais, Ludovic Allais, Sophie Le Pifre, Valérie Laroque, Guillaume Hénin, Brigitte Méray, Jérôme Cauvin

Déclaration Préalable de la **CFDT :**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, Mesdames et Messieurs les représentant(e)s de l'administration, chers collègues,

Lors d'un temps d'échange le 11 février dernier, Monsieur le Directeur général des services nous a fait part du souhait de l'Administration d'améliorer un dialogue social qu'elle juge, comme les représentants du personnel, comme dégradé et insatisfaisant.

À la suite de cet échange, nous aurions pu espérer un changement d'attitude face à un vote unanimement défavorable des représentants du personnel lors du Comité social territorial du 9 mars dernier.

Il n'en est rien. Quelques minutes à peine après la fin de la réunion, un rapport strictement identique a été mis en ligne, sans même que la date de la séance ne soit modifiée.

Depuis lors, aucun temps d'échange ne nous a été proposé et aucune réponse aux questions de la **CFDT** ne nous a été apportée qu'il s'agisse de la pertinence du choix du mode de gestion, du coût de la mise en place de deux DSP, des conséquences sur les usagers et de l'impact sur les agents.

Comment l'Administration compte-t-elle améliorer le dialogue social dans ces conditions ? Entend-elle continuer à laisser des directions prendre de telles décisions sans aucune prise en compte des impacts humains, qui, selon la DTPR « *ne sont pas son problème mais celui des services RH* ».

Dans une perspective d'amélioration du dialogue social tout devrait être mis en œuvre pour que l'avis rendu ne soit pas le même lors d'une re convocation.

Si l'Administration souhaite réellement améliorer le dialogue social, la **CFDT** demande qu'en cas d'avis unanime défavorable des représentants du personnel en CST, soit mise en place une réunion entre les deux séances du CST afin :

- d'analyser les raisons ayant conduit à ce vote unanime contre,
- d'apporter des éléments de réponse ou des éclaircissements,
- de lever les points de blocage identifiés et d'identifier les évolutions possibles du projet présenté.

Cette démarche s'inscrirait dans une volonté commune de renforcer la qualité du dialogue social et d'assurer que la consultation permette non seulement l'expression d'un avis, mais également la prise en compte des remarques formulées légitimement par les représentants du personnel.

Sur le fond comme sur la forme, la **CFDT** votera une nouvelle fois contre.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR	INTERVENTIONS CFDT	REPONSES OU ELEMENTS DE L'ADMINISTRATION	VOTE (SI AVIS)
1. DTPR : Recours à une délégation de service public pour l'exploitation des services de transports interurbains régionaux (Avis)	Le rapport étant strictement identique, la CFDT ne souhaite pas entendre à nouveau la présentation par la direction mais veut des réponses à ses questions. La CFDT rappelle que les encadrants et notamment les directeurs sont responsables de la santé mentale de leurs agents. Par conséquent, lors des réorganisations ils ne peuvent se contenter de déplacer ou supprimer des numéros de postes... L'humain doit revenir au centre des réorganisations. Il n'est ni entendable, ni tolérable de faire reposer l'accompagnement des agents uniquement sur les directions RH. Les chargés d'accompagnements ne peuvent subir les décisions des directions. L'administration a souhaité mettre en place une charte managériale il est temps que le DGS la fasse respecter. Encore une fois les suppressions de postes ne concernent que des agents de catégories B et C, jamais les A et encore moins les encadrants. Il faut que cela change car d'autres directions risquent d'être rapidement concernées. La CFDT rappelle que le sens de l'écoute, la bienveillance et la capacité à partager le changement sont des qualités attendues des encadrants.	La DTPR a mis en place une FAQ qui répond aux interrogations des agents.	Contre